

Communiqué de presse

Portail Culture : une nouvelle plateforme au service des actrices et acteurs culturel-le-s

Le Canton de Neuchâtel et six communes partenaires annoncent la mise en ligne prochaine de Portail Culture, nouvelle plateforme de dépôt des demandes de soutien culturel. Attendu par les milieux culturels, cet outil remplacera Culturac dès le 31 août 2026 et constituera l'unique point d'accès pour toutes les demandes de soutien auprès du canton et des communes partenaires, facilitant les démarches pour les actrices et acteurs culturel-le-s.

La réalisation d'un projet culturel passe souvent par des demandes de soutien auprès de multiples entités, dont les collectivités publiques. Pratiques, formulaires et procédures diffèrent d'un bailleur de fonds à l'autre, générant une charge administrative considérable pour les structures, actrices et acteurs culturel-le-s. Fort de ce constat, le Canton de Neuchâtel a engagé une refonte complète de Culturac, sa plateforme existante, tout en engageant ses partenaires communaux dans une démarche conjointe. Là où chaque entité disposait jusqu'ici de son propre système, Portail Culture instaure un cadre harmonisé, au bénéfice direct des personnes actives dans le domaine culturel.

Un projet construit en concertation avec les communes et les milieux culturels

Piloté par le service de la culture du Canton de Neuchâtel (SCNE) et avec l'appui du service informatique (SIEN), Portail Culture a été développé en étroite concertation avec six communes partenaires : Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Milvignes, La Grande Béroche et Val-de-Ruz. Les besoins et les pratiques de chaque entité ont nourri la conception de la plateforme, afin de construire un outil partagé et adapté aux réalités de terrain. Cette démarche conjointe illustre concrètement les engagements de la législature en matière de coopération Canton-communes et s'inscrit dans les objectifs de la loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC). D'autres communes pourront rejoindre le dispositif à terme.

La conception de Portail Culture s'est appuyée sur les retours du terrain. Les observations recueillies depuis le lancement de Culturac en 2016 ont nourri le projet, tandis qu'un panel de représentant-e-s des faïtières culturelles et d'acteurs-trices culturel-le-s a participé à des tests en conditions réelles. La plateforme continuera d'évoluer après sa mise en ligne du 31 août 2026, grâce aux retours de ses utilisateurs-trices.

Des démarches simplifiées, un gain de temps et un suivi amélioré

Pour les personnes actives dans le domaine culturel, Portail Culture simplifie concrètement les démarches auprès des entités partenaires : une interface unique pour déposer ses demandes, la possibilité de dupliquer un dossier d'une entité à l'autre, un espace personnel pour suivre l'ensemble des démarches en cours, consulter les décisions rendues et accéder à l'historique de ses dossiers. La charge administrative s'en trouve sensiblement allégée. Pour le Canton et les communes, la plateforme offre un cadre harmonisé qui simplifie le traitement et le suivi des demandes reçues.

Dès le 31 août 2026, l'accès à la plateforme se fera via le Guichet unique de l'État de Neuchâtel. Les structures et artistes qui ne disposent pas encore d'un accès au Guichet unique sont invité-e-s à en faire la demande dès à présent, afin d'anticiper le dépôt de leur demande de soutien. Une connexion par Swiss ID ou AGOV sera également possible.

Un accompagnement à la transition

La mise en ligne de Portail Culture s'accompagnera d'un dispositif de transition. Des visioconférences de prise en main seront proposées aux actrices et acteurs culturel-le-s afin de les familiariser avec le nouvel outil et de répondre à leurs questions. Les modalités seront communiquées par les communes ainsi que par le Canton, via la newsletter du SCNE.

Portail Culture constituera dès lors l'unique plateforme de dépôt pour toutes les nouvelles demandes de soutien auprès des entités partenaires. Les demandes déposées au Canton avant cette date sur Culturac y resteront accessibles jusqu'à leur traitement complet. Chaque commune partenaire communiquera ses propres modalités de transition sur ses canaux respectifs.

Portail Culture est né d'une concertation réelle entre collectivités publiques et du dialogue avec les milieux culturels. Canton et communes se réjouissent de ce lancement qui reflète un engagement partagé en faveur de la culture neuchâteloise.

Contacts :

Céline Vara, conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC), tél. 032 889 61 00 ;

Julie Courcier Delafontaine, conseillère communale en charge du Dicastère de la culture, de de la cohésion sociale, de l'intégration et des ressources humaines, Ville de Neuchâtel, tél. 032 717 73 96 ;

Natacha Aubert, conseillère communale en charge du dicastère du patrimoine bâti, de la culture, des loisirs, du sport et du tourisme, Commune de Milvignes, tél. 032 886 44 55 ;

Hassan Assumani, conseiller communal en charge du dicastère de l'administration, de la cohésion sociale et de la santé, Commune de La Grande Béroche, tél. 032 886 52 81 ;

Jean-Claude Brechbühler, conseiller communal en charge du dicastère Santé, économie, sécurité et sports-loisirs-culture, Commune de Val-de-Ruz, tél. 079 234 52 76 ;

Théo Bregnard, conseiller communal en charge du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration, Ville de La Chaux-de-Fonds, tél. 032 967 62 02 ;

Philippe Rouault, conseiller communal en charge du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC), Ville du Locle, tél. 079 821 91 42.

Neuchâtel, le 17 juin 2026